

Montréal, le 19 mars 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

**À : M^e Pierre Grenier
et
Tous les participants**

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement
et de modification des Conditions de service et Tarif de Société
en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2012
Dossier de la Régie : R-3809-2012 Phase 2**

La présente fait suite à la lettre de ce jour du procureur de TransCanada Energy (TCE) requérant un délai additionnel pour le dépôt de la preuve de sa cliente.

À la lumière des motifs invoqués dans cette lettre, la Régie de l'énergie (la Régie) accepte de reporter au **22 mars 2013, 12h** le délai de transmission de la preuve de TCE.

La Régie informe en conséquence les autres participants qu'ils auront jusqu'au **5 avril 2013, 12h** pour transmettre leur demande de renseignements à TCE qui, pour sa part, devra répondre à ces demandes à l'échéance prévue, soit **12h, le 10 avril 2013**.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as